



ARRETE N°2025-193

TABLEAU D'AVANCEMENT DE L'ANNE 2025
AU GRADE D'EDUCATEUR TERRITORIAL DE JEUNES ENFANTS DE
CLASSE EXCEPTIONNELLE
(CATEGORIE A)

Le Maire de la Commune d'Indre,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L132-10 ; L522-4 ; L522-24 ; L522-26 ; L522-28 et L522-29,
Vu le Décret n° 2017-902 du 9 mai 2017 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,
Vu la délibération du conseil municipal n°2025-67 en date du 25 septembre 2025, fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du comité technique du 22 septembre 2025.

ARRETE :

Article 1 – Sont inscrits sur le tableau d'avancement au grade d'éducateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle, par ordre de mérite, établi au titre de l'année 2025 les fonctionnaires suivants :

1 - LECUYER Audrey

Article 2 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché
- notifié aux intéressés

Ampliation sera adressée :

- au président du centre de gestion

A Indre, le 27 octobre 2025,
Pour le Maire,
L'adjoint suppléant,
Christine BARBARIN



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Barbarin".

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois à compter de
la présente notification.
Notifié le
Signature de(s) l'agent(s).

—